

Le remplacement des ministres démissionnaires

Dans les couloirs de la Chambre on paraît considérer comme probable la nomination de M. Doman, député de Seine-Oise, inscrit à la gauche radicale, grand muette de guerre, comme ministre des Pensions.

M. de Chappedejaune, membre du même groupe, rapporteur général du budget depuis de longues années, paraît devoir succéder à M. Baryé comme sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

D'après certains, M. Jacques Stern, républicain de gauche, rapporteur du budget de la Marine, serait nommé sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

Si ces noms n'ont qu'une valeur d'indication, ils montrent le ferme désir de M. Steeg de persévérer dans son effort de conciliation et de faire son Cabinet, en dépit des vives attaques de certains groupes, à l'image de la large concentration républicaine qu'il n'a cessé de désirer.

AUCUN CHANGEMENT DANS LES MINISTRES DE L'INTERIEUR ET DE LA MARINE

On dément le bruit qu'il avait couru hier dans les couloirs de la Chambre, selon lequel un échange de portefeuilles devait avoir lieu entre M. Yvonne Le Troadec, ministre de l'Intérieur, et Albert Sarraut, ministre de la Marine.

LE CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE

M. Louis Barthou, ministre de la Guerre, a constitué son cabinet civil comme suit : directeur du cabinet civil, M. Louis Vitalis, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; chef du cabinet, M. André Maréchal, député à la Cour de Paris ; sous-chef du cabinet civil, M. Lévy, attaché titulaire au Ministère de la Justice.

Le général de brigade Requin, à la disposition du ministre des Armées étrangères, est nommé chef du cabinet militaire du ministre de la Guerre, en remplacement du général de division Georges, nommé au commandement du 1^{er} Corps d'Armée et appelé à rejoindre son poste.

M. CHERON A DEMISSIONNE DE L'UNION REPUBLICAINE DU SENAT

On annonce que dès qu'il aura eu connaissance de l'ordre du jour de l'Union républicaine du Sénat, M. Henry Chéron a fait parvenir à M. Antony Hatier, président, sa démission de membre du groupe.

Les jambes de plomb des variqueux

Une quantité considérable d'hommes et de femmes de tout âge perdent plus ou moins l'activité de leurs jambes par la lésion des varices. Les hémorroïdes — ces varices mal placées — rendent, elles aussi, la vie difficile à des milliers de gens. Que tous ces malades sachent donc qu'ils peuvent, grâce à l'Iode, être débarrassés en quelques semaines de ces gênantes affections. Une nouvelle preuve en est donnée par ce cas :

OBSERVATION N° 1. — Porte sur Mme Yvonne G... 30 ans, couturière. Après une grossesse assez pénible, il y a cinq ans, a conservé de grosses varices des jambes qui ont augmenté de volume du fait de la profession sédentaire exercée par Mme G... Se plaint de pesanteur dans les jambes, de froid aux pieds continuel, de picotements dans les moelles, de démangeaisons des membres inférieurs, de difficulté de porter des bas à varices. L'enflure des jambes ayant tendance à augmenter, elle entreprend le traitement Iode au moyen de la Vasculose (Iode non toxique) en quatre semaines, l'enflure a disparu ainsi que les démangeaisons et la lourdeur des jambes. Les varices ont diminué de volume, certaines n'ont plus de saillies, d'autres se sont effacées, les veines ont disparu ainsi que les démangeaisons et la lourdeur des jambes. Les varices ont diminué de volume, certaines n'ont plus de saillies, d'autres se sont effacées, les veines ont disparu ainsi que les démangeaisons et la lourdeur des jambes.

AUX BONS VINS DE TABLE

VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS (Nul besoin de licence en vertu de la loi de 1875)

Expédition par fûts de 55, 118, 228 litres environ

Envoi d'échantillons : 1 fr. 50 par échantillon

PRIX MODERE... DEMANDER TARIF

Représentants sérieux sont acceptés

P. Danjard, Négociant-Propriétaire à CARCASSONNE

LA COMMISSION DES FINANCES A ADOPTE LES BUDGETS DE LA MARINE, DU TRAVAIL ET DE LA GUERRE

La commission des Finances a poursuivi et a terminé l'examen du budget de la Marine militaire, rapporté par M. Jacques Stern. Elle a approuvé une augmentation de 10 millions environ, suite dépenses d'entretien ou de service général que l'établissement du projet de budget avait insuffisamment dotés, compte tenu d'une somme de 25 millions environ que l'examen des paiements réels a effectués en 1931 pour les travaux neufs rendait indispensables.

Le budget de la Marine pour 1931 permet ainsi de faire face dans d'excellentes conditions aux besoins de la Marine nationale pour la continuation de son programme naval et pour l'utilisation de la flotte armée qui représente au 1^{er} novembre 1930 un tonnage en service de 515.000 tonnes de bâtiments de guerre proprement dits dont 170.000 tonnes d'unités neuves. Le budget de la Marine reste en diminution d'une vingtaine de millions sur l'ensemble des propositions initiales du gouvernement.

La commission a ensuite adopté, sur le rapport de M. Landry, le budget du Travail et de la Prévoyance sociale, et, sur le rapport de M. Bouilloux-Lafont, le budget de la Guerre.

LA CONCUSSION DES PRODUITS ETRANGERS

M. André Hesse vient de déposer une demande d'interpellation au ministre de l'Agriculture sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'urgence à la situation grave, menacée par la concurrence des produits étrangers.

59^{fr} 59^{fr}

REPLACEMENT EN UN SEUL

Bayard

CHROME INALTERABLE

COUR D'APPEL DE DOUAI

DEQUOTANT PERSONNAGE A ESCOUDAIN

Pour s'être livré à des actes odieux sur la personne d'une jeune fille de deux ans et demi, Jules Bonin, employé chez un forain, a été condamné à Valenciennes, à dix-huit mois de prison et 100 francs d'amende.

Après plaidoirie de M. Schmidt et réquisitoire sévère de l'avocat général Vermulen, la Cour condamne Bonin à deux ans de prison et 200 francs d'amende.

LA CONTREBANDE A ROUBAIX

Aimé Buchet, débardeur à Roubaix, a été surpris la nuit alors qu'il transportait 45 kg. de tabac de fraude.

Le Tribunal de Lille le condamne à quinze jours de prison et 3.062 francs d'amende.

En appel, la Cour porte la peine de prison à un mois et confirme le taux de l'amende.

LE TRIBUNAL DE LILLE AVAIT EGALEMENT CONDAMNE D'autres fraudeurs roubaixiens

Vandenbergh et Waterloo, à un mois de prison chacun et solidairement à 2.000 francs d'amende.

Le jugement est confirmé en appel.

POUR ALLER EN PRISON

Placide Ringard était à peine sorti de prison qu'il décida d'y rentrer, il s'accusa de vagabondage et de mendicité. Le Tribunal d'Arras lui octroya trois mois et un jour de prison.

Mais on apprit que Ringard était précisément sorti la veille de la maison pénitentiaire.

Dans ces conditions, comme le délai prévu pour qu'il y ait à nouveau délit, n'est pas accompli, la Cour acquitte le prévenu.

Meurtrier de ses six enfants

Un brave et honnête cheministe nous fait part qu'avec un seul fût de « Diabolo » il est parvenu à extirper ses six ors aux pieds, qu'il appelait ses enfants terribles. « Le Diabolo », c'est un produit chimique à base de soufre, de phosphore et de sel de soufre, qui agit sur les racines des parasites. Il est vendu en pharmacie à Lille : Pharmacie Welfmann, à Epernay, et toutes pharmacies. A Lille : Pharmacie Lillier, place Richebé.

REBELLION ET OUTRAGE

La Cour confirme la peine à six mois de prison infligée par le Tribunal de Valenciennes, à Emile Molle, pour rébellion et outrage.

UN VILAIN MONSIEUR A HENIN-LITARD

Charles Simon, accusé d'attentat à la pudeur à Henin-Litard, et de vol de vélo à Harnes, a été condamné à un an de prison et à la rélegation par le Tribunal correctionnel.

UN VOL D'AUTO

Camille Dieudonné avait dérobé l'auto de M. Boucher, il s'en fut faire une promenade à Le Quesnoy et revint ensuite à Valenciennes, où il abandonna la voiture sur l'Esplanade.

Le Tribunal de Valenciennes l'a condamné à quatre mois de prison et 100 fr. d'amende. La Cour, après plaidoirie de M. Wormser, confirme la décision des premiers juges.

LES ACCIDENTS D'AUTO

Raymond Leduc, 19 ans, chauffeur d'auto, à Ligny-en-Cambrésis, suivait la rue de Saint-Quentin, à Caudry, lorsqu'il renversa la jeune Georges Faller, âgée de 12 ans, qui passa sur le corps. Poupres, reniant mourut.

Poursuivi pour homicide par imprudence, Leduc a été condamné par le Tribunal de Douai, 300 francs d'amende, et 20.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

L'Union des Coopérateurs du Cambrésis a été déclarée civilement responsable.

En appel, après plaidoirie de M. Allaert et Clavier, la Cour confirme l'amende ; elle estime que les responsabilités sont égales et elle abaisse à 48.000 francs le chiffre des dommages-intérêts.

POUR LES ASSISES

Au cours d'une rixe à Préseau, Charles Dath a frappé son adversaire à la tête avec une telle violence que le malheureux perdit un œil.

Le Tribunal de Valenciennes a condamné Dath à trois mois de prison.

Devant la Cour, M. Baurillie présente la défense du prévenu, mais en raison de la gravité de la blessure de Lionne, M. l'avocat général Vermulen intervient et soulève la question d'incompétence des premiers juges ; elle renvoie Dath devant la Chambre des mises en accusation.

UN ESCROC

René Lantères, ancien représentant de l'agence Havas, en Belgique, était revenu dans le Nord.

Inventeur d'un calendrier perpétuel, Lantères se présente successivement chez un marchand de phonographes, à Lille, et dans une fabrique de cirage, à Roubaix, où il sollicite de la publicité pour son calendrier. On lui en confie et en mesure temps et lui remet des armoires se montant à environ 900 francs.

Mais un fois l'argent empoché, Lantères disparaît.

Le Tribunal de Lille l'a condamné à huit mois de prison.

Précédemment le prévenu avait escopé, dans un autre tribunal, de six mois de prison pour vol.

M. Kabb, qui défend Lantères, en appel, demande pour lui le bénéfice de la confusion des peines, mais la Cour se borne à confirmer purement et simplement le jugement de Lille.

A BOUCHAIN, DEUX VIEILLARDS SONT TROUVES A DEMI-ASPHYXIES DANS LEUR LIT

Mlle Juliette Lamotte, épicière, en portant, vers 7 heures, du café, des biscuits, M. Florimond Lamotte, 77 ans, ancien cultivateur et sa femme, Mme Adeline Devémy, 73 ans, sans profession, ont été trouvés à demi-évanouis dans leur lit par les émanations de gaz.

Elle ouvrit immédiatement portes et fenêtres et donna les soins nécessaires aux deux vieillards. Il fut constaté que les deux vieillards étaient morts.

M. l'inspecteur Provost, d'Aspreux, qui fut appelé, déclara que les deux vieillards étaient morts de la même cause.

M. l'inspecteur Lamotte ; il espère néanmoins les sauver.

LA CONCUSSION DES PRODUITS ETRANGERS

M. André Hesse vient de déposer une demande d'interpellation au ministre de l'Agriculture sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'urgence à la situation grave, menacée par la concurrence des produits étrangers.

41 victimes d'une collision entre deux vapeurs

On annonce de Copenhague que les vapeurs « Oberon » et « Arcurus » sont entrés en collision dans le Kattegat.

Le « Oberon » a coulé. A son bord se trouvaient vingt et un passagers et un équipage de seize hommes. Quatre passagers ont été sauvés ainsi que trente-trois membres de l'équipage.

On craint que dix-sept passagers et vingt-quatre membres de l'équipage aient péri.

AUTRE COLLISION DE NAVIRES

Le poste de T. S. F. de Humber télégraphie le message suivant qu'il a reçu du vapeur anglais « Feowth » : « Le vapeur « Feowth » est entré en collision à 22 h. 15, à 2 milles 1/2 de Halsboroug avec le vapeur « Feowth ».

Le « Feowth » coule de l'avant. Tout son équipage a été recueilli par le « Feowth », qui resta à côté du « Feowth », encore à flot. Le « Feowth » a son avant endommagé, mais ne fait pas eau et n'a pas besoin de secours.

DEUX PECHEURS NOYES

On mande de Rome qu'une violente tempête sevit sur le littoral, deux barques ont chaviré. Deux pêcheurs ont été noyés.

LE PULMONOFLUÏDITE et chasse les sécrétions des bronches. Il rend l'air aux poumons et supprime la TOUX avec une étonnante rapidité. T. S. Ph. 12 fr. Exigez bien le PULMONOFLUÏDITE, liqueur verte.

LE PROCES DE MME HANAU

A la 1^{re} audience du procès de la « Gazette du Franc », Mme Hanau est venue sans son défenseur habituel, M. Dominique, qui est malade.

Les collaborateurs de la défense posent des questions aux experts chargés par la Société Foncière d'évaluer les terrains de Saint-Ayguyl. Les experts maintiennent leurs chiffres d'évaluation. En réponse, M. Dominique, M. Ribet intervient à plusieurs reprises pour commenter les déclarations des experts.

Un ami d'un ennemi M. Geissmann, administrateur délégué de la Société des Exploitations Foncières, qui déclare qu'il n'a rien à se reprocher. Il ajoute que les terrains de Saint-Ayguyl ont été achetés, ainsi bien ceux de Boulogne et de moment, la Compagnie vendresse très sérieuse. Il dit : « Ce fut une bonne opération, car les terrains ont augmenté de valeur ; mais nous les avons quand même payés très cher ».

On apprend que M. Geissmann, administrateur délégué de la Société des Exploitations Foncières, qui déclare qu'il n'a rien à se reprocher. Il ajoute que les terrains de Saint-Ayguyl ont été achetés, ainsi bien ceux de Boulogne et de moment, la Compagnie vendresse très sérieuse. Il dit : « Ce fut une bonne opération, car les terrains ont augmenté de valeur ; mais nous les avons quand même payés très cher ».

On apprend que M. Geissmann, administrateur délégué de la Société des Exploitations Foncières, qui déclare qu'il n'a rien à se reprocher. Il ajoute que les terrains de Saint-Ayguyl ont été achetés, ainsi bien ceux de Boulogne et de moment, la Compagnie vendresse très sérieuse. Il dit : « Ce fut une bonne opération, car les terrains ont augmenté de valeur ; mais nous les avons quand même payés très cher ».

Meurtrier de ses six enfants

Un brave et honnête cheministe nous fait part qu'avec un seul fût de « Diabolo » il est parvenu à extirper ses six ors aux pieds, qu'il appelait ses enfants terribles. « Le Diabolo », c'est un produit chimique à base de soufre, de phosphore et de sel de soufre, qui agit sur les racines des parasites. Il est vendu en pharmacie à Lille : Pharmacie Welfmann, à Epernay, et toutes pharmacies. A Lille : Pharmacie Lillier, place Richebé.

REBELLION ET OUTRAGE

La Cour confirme la peine à six mois de prison infligée par le Tribunal de Valenciennes, à Emile Molle, pour rébellion et outrage.

UN VILAIN MONSIEUR A HENIN-LITARD

Charles Simon, accusé d'attentat à la pudeur à Henin-Litard, et de vol de vélo à Harnes, a été condamné à un an de prison et à la rélegation par le Tribunal correctionnel.

UN VOL D'AUTO

Camille Dieudonné avait dérobé l'auto de M. Boucher, il s'en fut faire une promenade à Le Quesnoy et revint ensuite à Valenciennes, où il abandonna la voiture sur l'Esplanade.

Le Tribunal de Valenciennes l'a condamné à quatre mois de prison et 100 fr. d'amende. La Cour, après plaidoirie de M. Wormser, confirme la décision des premiers juges.

LES ACCIDENTS D'AUTO

Raymond Leduc, 19 ans, chauffeur d'auto, à Ligny-en-Cambrésis, suivait la rue de Saint-Quentin, à Caudry, lorsqu'il renversa la jeune Georges Faller, âgée de 12 ans, qui passa sur le corps. Poupres, reniant mourut.

Poursuivi pour homicide par imprudence, Leduc a été condamné par le Tribunal de Douai, 300 francs d'amende, et 20.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

L'Union des Coopérateurs du Cambrésis a été déclarée civilement responsable.

En appel, après plaidoirie de M. Allaert et Clavier, la Cour confirme l'amende ; elle estime que les responsabilités sont égales et elle abaisse à 48.000 francs le chiffre des dommages-intérêts.

POUR LES ASSISES

Au cours d'une rixe à Préseau, Charles Dath a frappé son adversaire à la tête avec une telle violence que le malheureux perdit un œil.

Le Tribunal de Valenciennes a condamné Dath à trois mois de prison.

Devant la Cour, M. Baurillie présente la défense du prévenu, mais en raison de la gravité de la blessure de Lionne, M. l'avocat général Vermulen intervient et soulève la question d'incompétence des premiers juges ; elle renvoie Dath devant la Chambre des mises en accusation.

UN ESCROC

René Lantères, ancien représentant de l'agence Havas, en Belgique, était revenu dans le Nord.

Inventeur d'un calendrier perpétuel, Lantères se présente successivement chez un marchand de phonographes, à Lille, et dans une fabrique de cirage, à Roubaix, où il sollicite de la publicité pour son calendrier. On lui en confie et en mesure temps et lui remet des armoires se montant à environ 900 francs.

Mais un fois l'argent empoché, Lantères disparaît.

Le Tribunal de Lille l'a condamné à huit mois de prison.

Précédemment le prévenu avait escopé, dans un autre tribunal, de six mois de prison pour vol.

M. Kabb, qui défend Lantères, en appel, demande pour lui le bénéfice de la confusion des peines, mais la Cour se borne à confirmer purement et simplement le jugement de Lille.

A BOUCHAIN, DEUX VIEILLARDS SONT TROUVES A DEMI-ASPHYXIES DANS LEUR LIT

Mlle Juliette Lamotte, épicière, en portant, vers 7 heures, du café, des biscuits, M. Florimond Lamotte, 77 ans, ancien cultivateur et sa femme, Mme Adeline Devémy, 73 ans, sans profession, ont été trouvés à demi-évanouis dans leur lit par les émanations de gaz.

Elle ouvrit immédiatement portes et fenêtres et donna les soins nécessaires aux deux vieillards. Il fut constaté que les deux vieillards étaient morts.

M. l'inspecteur Provost, d'Aspreux, qui fut appelé, déclara que les deux vieillards étaient morts de la même cause.

M. l'inspecteur Lamotte ; il espère néanmoins les sauver.

LA CONCUSSION DES PRODUITS ETRANGERS

M. André Hesse vient de déposer une demande d'interpellation au ministre de l'Agriculture sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'urgence à la situation grave, menacée par la concurrence des produits étrangers.

LES VACANCES DE NOEL ET DU NOUVEL AN

Nous sommes informés que les vacances de Noël et du Nouvel An dans les établissements d'enseignement public du second degré (Lycées et Collèges, Ecoles Normales, Ecoles primaires supérieures, Ecoles pratiques) sont fixées au mardi 29 décembre 1930 jusqu'à la classe du soir, au lundi matin 5 janvier 1931, les élèves rentrant le 4 janvier au soir.

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE DE LA SESSION 1931

D'entre parti pour le prochain certificat d'aptitude pédagogique de la session 1931, le jeudi 12 février, à 9 h. du matin dans les centres ci-après : A Avesnes, école publique de filles ; A Cambrai, école de garçons, rue des Bénédictins ; A Dunkerque, école supérieure de garçons ; A Valenciennes, école de filles, rue des Vieux-Roubaix ; A Valenciennes, école de garçons, rue Donckieux ; A Valenciennes, école de garçons ; A Lille (1^{re} et 2^e et 3^e circonscriptions), école primaire supérieure de filles, rue Brulle-Maison ; A Valenciennes, école primaire supérieure de garçons ; A Valenciennes, Hôtel de Ville.

L'HYGIENE par temps froids et humides

Le froid et l'humidité sont cause de maux nombreux : rhumatismes, maux de gorge, grippe, etc., etc.

Il faut donc s'en garantir pour éviter d'avoir à prendre des médicaments. Tout le monde le désire et y réussit facilement à la maison : il suffit d'avoir un bon feu !

Mais quand vous quittez ce bon feu pour aller passer dans la boue glacée, c'est alors que vous risquez de contracter des maux de gorge, des rhumatismes, des maux de tête, des douleurs, avec une sensation désagréable de froid et d'humidité ; elle devient même une véritable souffrance, et quand vous rentrez enfin chez vous, avec l'humidité, en supposant que vous n'avez pas pris un rhume, une bronchite ou pire, vous tendez vos pieds au feu pour les réchauffer.

En faisant cela, vous risquez fort d'avoir des engelures et, plus tard, vous allez vous acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire ?

C'est bien simple : ne marchez pas avec vos chaussures ni dans la boue, ni dans la neige.

Pour cela, il suffit de penser, avant de sortir, mettez-vous des chaussures de cuir, des chaussures en caoutchouc, même que vous mettez un imperméable sur vous.

Les chaussures en caoutchouc, appelées communément « caoutchoucs », vous conserveront les pieds secs et chauds, vous éviteront ainsi les engelures et, plus tard, vous n'aurez pas à acheter des chaussures, dont le cuir se racornit.

Alors, que faire